Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D018_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 18 : Aide dans le domaine scolaire 2025-2026 - Forfait sortie scolaire

La commune participe au financement des sorties scolaires avec nuitée de l'ensemble des élèves du primaire ou du secondaire à condition que leur commune de résidence soit Sainte-Marie. Cette participation s'élève à 3 € par nuitée et par enfant, pour un montant maximum de 30 €.

Pour y prétendre, l'établissement scolaire devra fournir la liste à jour des adresses des parents d'enfants (ou du parent ayant la garde) concernés par le voyage.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder des subventions d'un montant de 3 € par nuitée et par enfant, avec un maximum de 30 €, dans le cadre des sorties scolaires avec au minimum une nuit d'hébergement.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE (35)
ILLE-ET-VILAINE